

États financiers consolidés de

**Le Collège d'arts appliqués et de technologie
La Cité collégiale**

31 mars 2014

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

31 mars 2014

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État consolidé des résultats	3
État consolidé de l'évolution des soldes de fonds.....	4
État consolidé des gains et pertes de réévaluation.....	5
État consolidé de la situation financière	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-23
Subventions - Annexe 1	24
Services associés - Annexe 2	25

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil d'administration de
Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2014 et les états consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale au 31 mars 2014, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés, Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Le 9 juin 2014

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

État consolidé des résultats
de l'exercice clos le 31 mars 2014

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Élimination des comptes interfonds	2014 Total	2013 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
Subventions (annexe 1)	50 734 920	1 713 040	-	-	52 447 960	48 998 754
Frais de scolarité	15 875 972	-	-	-	15 875 972	14 863 097
Revenus de contrats	6 319 444	-	-	-	6 319 444	7 062 043
Frais accessoires et de fournitures	2 994 091	-	-	-	2 994 091	2 831 771
Services associés (annexe 2)	2 241 276	1 112 224	1 763 551	(685 232)	4 431 819	4 387 807
Intérêts	149 599	-	202 342	-	351 941	425 202
Dons, commandites et activités de prélèvement de fonds	818 922	-	645 364	(746 130)	718 156	727 191
Divers	4 335 429	-	-	-	4 335 429	3 674 785
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 8)	-	5 718 191	-	-	5 718 191	5 722 682
	83 469 653	8 543 455	2 611 257	(1 431 362)	93 193 003	88 693 332
Charges						
Opérations						
Enseignement	57 375 452	-	-	-	57 375 452	54 408 489
Ressources pédagogiques	719 700	-	-	-	719 700	591 700
Affaires étudiantes	3 719 809	-	-	-	3 719 809	3 710 532
Administration	8 605 597	-	426 959	-	9 032 556	9 529 292
Ressources physiques	6 571 254	-	-	-	6 571 254	6 155 205
Projets spéciaux	3 750 173	295 695	-	-	4 045 868	3 476 623
Services associés (annexe 2)	1 400 094	-	1 143 475	(685 232)	1 858 337	1 810 532
	82 142 079	295 695	1 570 434	(685 232)	83 322 976	79 682 373
Autres						
Dons, bourses et aide financière	727 323	-	1 040 823	(746 130)	1 022 016	981 658
Mauvaises créances	60 000	-	-	-	60 000	72 920
Contribution au Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges	171 360	-	-	-	171 360	152 800
Intérêts de la dette à long terme	-	658 262	-	-	658 262	660 424
Amortissement des immobilisations corporelles	-	8 316 977	-	-	8 316 977	8 184 581
	958 683	8 975 239	1 040 823	(746 130)	10 228 615	10 052 383
	83 100 762	9 270 934	2 611 257	(1 431 362)	93 551 591	89 734 756
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les avantages sociaux futurs	368 891	(727 479)	-	-	(358 588)	(1 041 424)
Avantages sociaux futurs (recouvrement) (note 10)	(113 000)	-	-	-	(113 000)	(75 000)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	481 891	(727 479)	-	-	(245 588)	(966 424)

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

État consolidé de l'évolution des soldes de fonds
de l'exercice clos le 31 mars 2014

	Fonds de fonctionnement			Total	Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation	2014 Total	2013 Total
	Non grevés d'affectations	Avantages sociaux futurs (note 10)	Affectés d'origine interne (note 12)						
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes de fonds (insuffisance) au début	3 772 976	(2 863 000)	88 885	998 861	20 175 966	732	9 662 320	30 837 879	31 629 793
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	368 891	113 000	-	481 891	(727 479)	-	-	(245 588)	(966 424)
Apports reçus à titre de dotation	-	-	-	-	-	-	118 097	118 097	174 510
Transferts interfonds - Affectations d'origine interne de l'exercice courant (note 12)	27 337	-	(27 337)	-	-	-	-	-	-
Programme de renouvellement des bâtiments	(24 161)	-	-	(24 161)	24 161	-	-	-	-
Soldes de fonds (insuffisance) à la fin	4 145 043	(2 750 000)	61 548	1 456 591	19 472 648	732	9 780 417	30 710 388	30 837 879

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

État consolidé des gains et pertes de réévaluation
de l'exercice clos le 31 mars 2014

	Fonds de fonctionnement				Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation	2014 Total	2013 Total
	Non grevés d'affectations	Avantages sociaux futurs (note 10)	Affectés d'origine interne (note 12)	Total					
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Gains (pertes) de réévaluation au début	9 263	-	-	9 263	(2 748 624)	-	349 269	(2 390 092)	(2 613 887)
Gain (perte) non réalisé de l'exercice sur les instruments financiers	(9 263)	-	-	(9 263)	-	-	363 447	354 184	169 617
Gain non réalisé de l'exercice sur les instruments dérivés	-	-	-	-	608 312	-	-	608 312	54 178
Gains (pertes) de réévaluation à la fin	-	-	-	-	(2 140 312)	-	712 716	(1 427 596)	

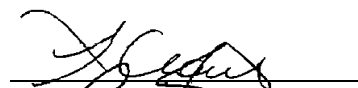

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

État consolidé de la situation financière
au 31 mars 2014

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation	2014 Total	2013 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif						
Actif à court terme						
Encaisse	10 361 778	(174 894)	553 623	-	10 740 507	7 996 533
Subventions à recevoir	6 088 111	-	-	-	6 088 111	3 965 245
Débiteurs (note 4)	4 647 181	157 424	-	-	4 804 605	4 361 777
Stocks	43 185	-	-	-	43 185	28 495
Frais payés d'avance	179 405	-	2 371	-	181 776	180 062
Intérêts à recevoir	12 103	-	40 033	-	52 136	113 273
	21 331 763	(17 470)	596 027	-	21 910 320	16 645 385
Immobilisations corporelles (note 5)	-	117 101 371	-	-	117 101 371	122 333 100
Subventions à recevoir	326 000	-	-	-	326 000	575 000
Autres montants à recevoir	-	405 000	-	-	405 000	530 000
Placements à long terme (note 6)	300 000	-	-	10 493 133	10 793 133	11 322 303
	21 957 763	117 488 901	596 027	10 493 133	150 535 824	151 405 788
Passif						
Passif à court terme						
Créditeurs et frais courus	6 234 941	-	167 846	-	6 402 787	4 206 044
Salaires et retenues exigibles	7 347 784	-	-	-	7 347 784	6 382 765
Apports reportés (note 7)	3 842 447	-	427 449	-	4 269 896	3 662 065
Portion à court terme de la dette à long terme (note 9)	-	1 074 122	-	-	1 074 122	922 742
	17 425 172	1 074 122	595 295	-	19 094 589	15 173 616
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 8)	-	87 192 787	-	-	87 192 787	91 086 915
Dette à long terme (note 9)	-	11 889 656	-	-	11 889 656	13 259 470
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (note 10)	3 076 000	-	-	-	3 076 000	3 438 000
	20 501 172	100 156 565	595 295	-	121 253 032	122 958 001
Éventualités (note 15)						
Soldes de fonds						
Investis en immobilisations corporelles	-	19 117 542	-	-	19 117 542	19 845 021
Reçus à titre de dotation (note 11)	-	-	-	9 780 417	9 780 417	9 662 320
Affectés d'origine interne (note 12)	61 548	355 106	732	-	417 386	420 562
Non grevés d'affectations	1 395 043	-	-	-	1 395 043	909 976
	1 456 591	19 472 648	732	9 780 417	30 710 388	30 837 879
Gain (perte) de réévaluation cumulée	-	(2 140 312)	-	712 716	(1 427 596)	(2 390 092)
	1 456 591	17 332 336	732	10 493 133	29 282 792	28 447 787
	21 957 763	117 488 901	596 027	10 493 133	150 535 824	151 405 788

Au nom du Conseil

 , administrateur
 , administrateur

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

État consolidé des flux de trésorerie
de l'exercice clos le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Insuffisance des produits sur les charges	(245 588)	(966 424)
Ajustement pour :		
Amortissement - apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(5 718 191)	(5 722 682)
Amortissement des immobilisations corporelles	8 316 977	8 184 581
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	(362 000)	(237 000)
	1 991 198	1 258 475
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 13)	2 200 568	507 135
	4 191 766	1 765 610
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 085 248)	(4 949 411)
	(3 085 248)	(4 949 411)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Diminution des montants à recevoir à long terme	125 000	275 000
Acquisition de placements à long terme	(3 275 167)	(1 482 409)
Disposition de placements à long terme	4 158 521	2 511 388
	1 008 354	1 303 979
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(993 615)	(816 346)
Augmentation de la dette à long terme	383 493	1 869 775
Diminution des subventions à recevoir	249 000	162 000
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	872 127	1 250 159
Apport reçu à titre de dotation	118 097	174 510
	629 102	2 640 098
Augmentation de l'encaisse	2 743 974	760 276
Encaisse au début de l'exercice	7 996 533	7 236 257
Encaisse à la fin de l'exercice	10 740 507	7 996 533

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2014

1. Constitution

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale (La Cité) est constitué en vertu de la Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, afin d'augmenter l'accès des francophones à la formation post-secondaire et offrir des programmes d'études de qualité à la communauté de langue française de l'Ontario. La Cité a débuté ses activités d'enseignement le 4 septembre 1990. La Cité est exempte d'impôts sur le revenu en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Base de présentation

La Cité utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les états financiers consolidés présentent de façon consolidée les activités de La Cité et celles de la Fondation de La Cité collégiale Inc., entité sans but lucratif contrôlée par La Cité.

Comptabilité par fonds

Afin d'observer les affectations prévues par rapport à l'utilisation des ressources qui lui sont disponibles, La Cité maintient une comptabilité par fonds.

Le Fonds de fonctionnement reflète l'utilisation des ressources associées aux opérations courantes et aux activités des services associés. De même, ce fonds reflète le déficit accumulé relié aux avantages sociaux futurs comptabilisé selon les Normes comptables canadiennes du secteur public.

Le Fonds d'immobilisations démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources destinées à des fins de capital. À même ses contributions générales, La Cité comptabilise dans le Fonds d'immobilisations un montant égal aux achats d'immobilisations corporelles financés directement par La Cité, les dépenses afférentes aux projets de nature capitale qui ne sont pas capitalisées ainsi que les montants requis pour le service de toute dette afférente aux immobilisations corporelles.

Le Fonds de dotation présente l'accumulation du capital qui doit être maintenu de façon permanente afin d'offrir des programmes d'aide financière financés à même les revenus générés par ce capital. Les intérêts gagnés par le Fonds de dotation sont comptabilisés aux apports reportés grevés d'affectations externes dans le Fonds assujéti à des restrictions, et sont constatés comme revenus à l'état consolidé des résultats dans la mesure où des bourses ont été versées aux étudiant(e)s à même ces fonds.

Le Fonds assujéti à des restrictions démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources affectées à des fins spécifiques, ainsi que les montants reçus par La Cité pour lesquels celle-ci effectue l'administration au nom de tierces parties.

Produits

Les subventions reçues du Ministère de la Formation et des Collèges et Universités ou les apports provenant d'autres sources externes à des fins spécifiques sont constatées à titre de produit dans l'exercice financier au cours duquel les activités reliées à ces subventions sont effectuées. Les subventions reçues pour l'acquisition de terrain sont constatées à titre d'augmentations directes de l'actif net. Les subventions reçues pour l'acquisition des immobilisations corporelles sont présentées comme apports reportés et sont amorties en fonction de la durée probable d'utilisation des immobilisations corporelles acquises.

Les apports qui ne sont pas grevés d'affectations externes sont présentés à titre de produit de l'exercice concerné lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

Produits (suite)

Les dons ou contributions externes reçus à titre de dotation et dont les montants doivent être maintenus en permanence sont comptabilisés directement comme augmentation du solde de fonds du Fonds de dotation.

Les apports reçus sous forme de bien sont constatés dans le Fonds de fonctionnement à leur juste valeur dans la période où ils ont été reçus.

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ces derniers ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés. Cependant, si un apport s'avérait significatif, il serait divulgué par voie de note aux états financiers consolidés.

Les frais de scolarité sont comptabilisés en fonction des cours et des programmes auxquels ils se rapportent et qui ont débuté au cours de l'exercice financier.

Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les employé(e)s de La Cité participent aux régimes de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie administrés par le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie et la Caisse de retraite des enseignants de l'Ontario. Bien que le régime puisse présenter les caractéristiques d'un régime à prestations déterminées, La Cité ne dispose pas de suffisamment d'information concernant la portion des coûts des prestations de retraite pour se conformer aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées; ainsi, La Cité comptabilise la portion des coûts des prestations de retraite du régime interentreprises en se conformant aux recommandations relatives aux régimes à cotisations déterminées.

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, La Cité offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. La Cité comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes. Étant donné que La Cité dispose de suffisamment d'information concernant les avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi du régime interentreprises, La Cité se conforme aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées. L'estimation de la valeur actualisée des avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi pour les services d'assurance-vie et bénéfiques collectifs pour employé(e)s sont comptabilisés au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité.

Affectation de l'actif net du Fonds de fonctionnement

La Cité affecte une partie de l'actif net du Fonds de fonctionnement pour utilisation spécifique dans l'avenir. Les charges s'y rattachant sont imputées aux résultats lorsqu'elles sont encourues et un montant équivalent de l'actif net affecté d'origine interne est alors viré au solde non affecté.

Association étudiante

Les états financiers consolidés ne représentent pas les actifs, les passifs, les produits et les charges de l'Association étudiante de la Cité collégiale Inc., car La Cité n'exerce pas d'influence notable sur les activités de cette entité.

Placements à long terme

Les placements sont évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont initialement constatés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation; lorsque réalisés, ces gains et pertes sont décomptabilisés de l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation et constatés à l'état consolidé des résultats.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2014

2. Principales méthodes comptables (suite)

Swap de taux d'intérêt

La Cité a un contrat de swap de taux d'intérêt pour gérer son exposition aux risques de marché en lien avec l'évolution des taux d'intérêt. La politique de La Cité est de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

Les gains ou les pertes sur les swaps de taux d'intérêt non réalisés sont comptabilisés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation; lorsque réalisés, ces gains et pertes sont décomptabilisés de l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation et constatés à l'état consolidé des résultats.

Autres instruments financiers

La Cité comptabilise ses subventions à recevoir, débiteurs, intérêts à recevoir, autres montants à recevoir, créditeurs et frais courus, salaires et retenues exigibles et dette à long terme au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût dans le Fonds d'immobilisations. Les immobilisations corporelles acquises par dons à La Cité sont inscrites à l'actif du Fonds d'immobilisations à leur juste valeur estimative.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation :

Bâtiments	20 à 40 ans
Résidence	20 à 40 ans
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	20 ans
Améliorations locatives	5 à 10 ans
Mobilier et équipement	5 à 10 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Matériel roulant	5 à 10 ans
Fournitures	5 ans
Contrat de location-acquisition	selon le terme du contrat

Le coût d'origine des terrains n'est pas amorti compte tenu de leur durée de vie indéfinie. Les constructions en cours sont comptabilisées au coût et sont amorties lorsque l'actif est mis en service. L'amortissement est inscrit comme dépense au Fonds d'immobilisations.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Les postes importants qui ont requis des estimations de la part de la direction sont la provision pour créances douteuses, la juste valeur des placements, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant des charges à payer et la juste valeur du swap de taux d'intérêt.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2014

3. Gestion des capitaux

À titre d'organisme sans but lucratif, La Cité est assujettie à la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologie émise par le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. La Cité dépend des revenus générés sur une base annuelle, incluant les subventions reçues du Ministère.

Le capital de La Cité se compose des soldes de fonds ainsi que des dettes à long terme tels que présentés dans le bilan consolidé. L'objectif de La Cité, quant à la gestion du capital, est de maintenir sa capacité de continuer ses opérations sur une base annuelle.

Les sommes détenues dans le Fonds de dotation par la Fondation de la Cité Collégiale Inc. (la "Fondation") sont détenues dans les investissements décrits à la note 6 des notes complémentaires. Un comité de placement revoit le rendement du Fonds de dotation sur une base semestrielle. La politique de placement de la Fondation, révisée le 28 mai 2008 par le Conseil d'administration de la Fondation, décrit la répartition des actifs, qui se présente comme suit :

	Minimum	Cible	Maximum
	%	%	%
Actif			
Encaisse et marché monétaire	nul	5	30
Titres à revenu fixe	25	50	75
Actions canadiennes de grande capitalisation	10	20	30
Actions canadiennes de petite capitalisation	nul	5	10
Actions américaines	5	10	15
Actions étrangères	5	10	15

La définition de capital est identique à celle de l'exercice précédent et La Cité s'est conformée aux restrictions externes et à la politique de placement tout au long de l'exercice.

Les fonds affectés d'origine interne sont établis pour les engagements contractuels de La Cité, le renouvellement des immobilisations corporelles ainsi que d'autres restrictions internes décrites à la note 12 des notes complémentaires. Les dettes à long terme, décrites à la note 9 des notes complémentaires, ne sont pas financées ni garanties par le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Il n'existe pas de clauses restrictives externes relatives aux dettes à long terme.

4. Débiteurs

	0-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	90 jours +	2014
	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernement provincial	632 089	-	-	32 408	664 497
Gouvernement fédéral	1 534 447	898 269	3 995	1 810	2 438 521
Étudiants	(251 884)	(22 872)	87 158	402 375	214 777
Comptes-clients	1 318 854	83 331	64 032	20 593	1 486 810
	3 233 506	958 728	155 185	457 186	4 804 605

	0-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	90 jours +	2013
	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernement provincial	604 226	-	-	-	604 226
Gouvernement fédéral	1 895 452	-	-	-	1 895 452
Étudiants	(25 551)	(23 981)	203 766	186 656	340 890
Comptes-clients	1 522 503	16 205	-	(17 499)	1 521 209
	3 996 630	(7 776)	203 766	169 157	4 361 777

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2014

5. Immobilisations corporelles

	Solde au 31 mars 2013	Acquisitions	(Dispositions)	Solde au 31 mars 2014
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Terrain - campus d'Ottawa	14 214 398	-	-	14 214 398
Bâtiment - campus d'Ottawa	111 649 344	252 276	-	111 901 620
Bâtiment - Centre des Métiers d'Orléans	16 869 169	-	-	16 869 169
Résidence	12 667 292	-	-	12 667 292
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	5 928 255	-	-	5 928 255
Améliorations locatives	1 280 001	-	-	1 280 001
Mobilier et équipement	33 112 738	1 080 407	-	34 193 145
Équipement informatique et logiciels	29 149 577	1 369 072	-	30 518 649
Matériel roulant	64 423	-	-	64 423
Fournitures	1 161 820	-	-	1 161 820
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location-acquisition	2 777 640	383 493	-	3 161 133
	<u>228 874 657</u>	<u>3 085 248</u>	-	<u>231 959 905</u>

	Solde au 31 mars 2013	Amortissement	(Dispositions)	Solde au 31 mars 2014
	\$	\$	\$	\$
Amortissement cumulé				
Bâtiment - campus d'Ottawa	37 246 547	2 891 637	-	40 138 184
Bâtiment - Centre des Métiers d'Orléans	1 124 611	421 729	-	1 546 340
Résidence	3 492 951	316 356	-	3 809 307
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	5 100 551	292 266	-	5 392 817
Améliorations locatives	472 887	165 695	-	638 582
Mobilier et équipement	29 985 801	1 349 298	-	31 335 099
Équipement informatique et logiciels	26 920 138	2 139 715	-	29 059 853
Matériel roulant	64 423	-	-	64 423
Fournitures	580 909	-	-	580 909
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location-acquisition	1 552 739	740 281	-	2 293 020
	<u>106 541 557</u>	<u>8 316 977</u>	-	<u>114 858 534</u>
Valeur nette	<u>122 333 100</u>			<u>117 101 371</u>

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires
31 mars 2014

6. Placements

	2014		2013	
	Coût	Juste valeur et valeur comptable	Coût	Juste valeur et valeur comptable
	\$	\$	\$	\$
Fonds de fonctionnement				
Dépôts à terme, taux de 1,9 % (2013 - taux variant de 1,41 % à 1,9 %), échéant en février 2015	300 000	300 000	1 201 188	1 201 680
Obligations d'épargne (2013 - taux effectif de 5,066 %)	-	-	100 263	109 034
Total du Fonds de fonctionnement	300 000	300 000	1 301 451	1 310 714
Fonds de dotation				
Encaisse	2 058 617	2 058 617	2 083 155	2 083 155
Dépôts à terme, taux variant de 1,15 % à 1,85 % (2013 - taux variant de 1,07 % à 1,85 %), échéant à différentes dates jusqu'en décembre 2016	247 053	247 053	245 625	245 625
5 000 parts privilégiées de la Caisse Populaire Trillium à 10,00 \$ chacune, taux de rendement minimum de 5,75 % ajusté annuellement	50 000	50 000	50 000	50 000
Titres à revenu fixe	3 073 356	3 086 885	3 163 074	3 211 004
Fonds d'obligations	1 293 712	1 338 781	1 327 063	1 393 608
Actions canadiennes	1 282 944	1 572 655	1 208 438	1 315 886
Fonds d'actions mondiales	905 908	1 227 758	762 410	871 931
Fonds de placements alternatifs	868 827	911 384	822 555	840 380
Total du Fonds de dotation	9 780 417	10 493 133	9 662 320	10 011 589
Total des placements	10 080 417	10 793 133	10 963 771	11 322 303

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2014

6. Placements (suite)

Risque lié aux placements

Les placements dans des instruments financiers place La Cité face à des risques liés aux placements. Les risques proviennent des variations dans les taux d'intérêts et de leur degré de volatilité. On trouve aussi des risques qui proviennent du danger éventuel qu'une des parties engagées par rapport à un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations. Le risque de change découle des fonds d'actions mondiales détenus par La Cité.

Concentration du risque

Il y a concentration du risque lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres similaires. Les placements de La Cité se trouvent majoritairement en encaisse, dans des dépôts à terme, dans des titres à revenu fixe, dans des fonds d'obligations, dans des actions canadiennes, dans des fonds d'actions canadiennes et dans des fonds d'actions mondiales.

7. Apports reportés à court-terme

Les apports reportés à court terme se rapportent aux fonds reçus au cours de l'exercice qui sont destinés à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	2014	2013
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	3 245 073	-	416 992	3 662 065	3 689 156
Apports reçus au cours de l'exercice	5 091 623	1 247 631	648 031	6 987 285	7 907 642
Transfert aux apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	(951 936)	-	(951 936)	(787 971)
Constatés à titre de revenus	(4 494 249)	(295 695)	(637 574)	(5 427 518)	(7 146 762)
Solde à la fin de l'exercice	3 842 447	-	427 449	4 269 896	3 662 065

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2014

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent le montant non amorti des apports reçus ayant servi à l'acquisition ou à la construction d'immobilisations corporelles. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2014	2013
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	91 086 915	94 771 467
Apports reçus ou à recevoir au cours de l'exercice	872 127	1 250 159
Transfert des apports reportés à court-terme	951 936	787 971
Constatés à titre de revenus	(5 718 191)	(5 722 682)
Solde à la fin de l'exercice	87 192 787	91 086 915

9. Dette à long terme

	2014	2013
	\$	\$
Emprunt sur la résidence, 6,39 % suite à l'effet du swap de taux d'intérêt, remboursable par versements mensuels de 81 073 \$ capital et intérêts, échéant en août 2027	8 950 099	9 365 911
Valeur négative du swap de taux d'intérêt sur l'emprunt de la résidence. Le taux fixe reçu en vertu du swap de taux d'intérêt est de 6,07%. La date d'échéance du swap de taux d'intérêt est la même que la date d'échéance de l'emprunt sur la résidence, soit en août 2027	2 140 312	2 748 624
Emprunt sur la résidence, 3,15 % remboursable par versements mensuels de 7 884 \$, capital et intérêt, échéant en octobre 2018	433 642	528 253
Divers contrats de location-acquisition, taux variant de nul % à 10 % remboursables par versements de capital et intérêts mensuels allant de 702 \$ à 9 735 \$, trimestriels de 5 985 \$ et annuels de 76 532 \$ avec échéances diverses d'août 2014 à août 2017	1 439 725	1 539 424
	12 963 778	14 182 212
Portion échéant à court-terme	1 074 122	922 742
	11 889 656	13 259 470

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2014

9. Dette à long terme (suite)

Les versements de la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices et exercices subséquents s'établissent comme suit :

	\$
2015	1 074 122
2016	977 982
2017	959 218
2018	746 339
2019	618 027
Exercices subséquents	6 447 778
	<hr/> 10 823 466

10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Régime de retraite

Les employé(e)s de La Cité participent aux régimes de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie administrés par le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie et la Caisse de retraite des enseignants de l'Ontario. En vertu de ces régimes, La Cité verse des cotisations équivalentes à celles des employé(e)s. Les cotisations de l'employeur versées au régime au cours de l'exercice par La Cité s'élèvent à 4 781 921 \$ (4 464 100 \$ en 2013). Ces montants sont inclus dans les dépenses du Fonds de fonctionnement.

Autres régimes d'avantages sociaux

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, La Cité offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. La Cité comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes. Suite à une modification des régimes, La Cité a comptabilisé un recouvrement de 29 000 \$ (dépense de 15 000 \$ en 2013) pour diminuer le solde du passif à 604 000 \$ en fin d'exercice (633 000 \$ en 2013).

Congés de maladies monnayables

En vertu des conventions collectives en vigueur, La Cité doit verser à certain(e)s employé(e)s un montant équivalent à un maximum de 50 % des congés de maladie cumulés, lorsque ces employé(e)s ont acquis dix années de service ou plus au moment où ils (elles) quittent leur emploi ou prennent leur retraite.

Le montant des congés de maladie monnayables assujettis à ces dispositions et se rattachant aux employé(e)s de La Cité qui étaient auparavant en fonction aux Collèges Algonquin et St-Laurent est comptabilisé au solde tel qu'établi par calculs actuariels utilisant les estimations établies par la direction sur les augmentations salariales, l'utilisation faite par les employés et un taux d'escompte équivalent au taux interne d'emprunt de La Cité. Les ajustements à ces coûts provenant des changements dans les hypothèses actuarielles et/ou expérience sont reconnus sur l'estimation moyenne des années de services restantes de ces employés. La Cité comptabilise une subvention à recevoir équivalente au passif. Au 31 mars 2014, le solde comptabilisé pour les congés de maladies monnayables est de 326 000 \$ (575 000 \$ en 2013).

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2014

10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Congés de maladies non monnayables

Le montant des congés de maladie non monnayables est comptabilisé au solde tel qu'établi par calculs actuariels utilisant les estimations établies par la direction sur les augmentations salariales, l'utilisation faite par les employés et un taux d'escompte équivalent au taux interne d'emprunt de La Cité. Les ajustements à ces coûts provenant des changements dans les hypothèses actuarielles et/ou expérience sont reconnus sur l'estimation moyenne des années de services restantes des employé(e)s. Au 31 mars 2014, le solde comptabilisé pour les congés de maladies non monnayables est de 2 146 000 \$ (2 230 000 \$ en 2013).

La Cité a comptabilisé un recouvrement de 113 000 \$ (un recouvrement de 75 000 \$ en 2013) pour ses avantages sociaux futurs.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour calculer le passif pour autres régimes d'avantages sociaux :

	2014	2013
Rendement sur les actifs	1,7 %	1,7 %
Taux d'escompte	2,70 %	2,10 %
Augmentation des coûts médicaux		
Hôpital	4,0 %	4,0 %
Médicaments	9,0 % en 2014, diminuant à 4,0 % en 2034	10,5 % en 2011, diminuant à 4,0 % en 2026
Autres coûts médicaux	4,0 %	4,0 %
Soins de la vue/auditifs	4,0 %	4,0 %
Augmentation de la prime médicale	7,5 % en 2014, diminuant à 4,0 % en 2034	8,0 % en 2011, diminuant à 4,0 % en 2026
Coût des soins dentaires et d'augmentation de la prime	4,0 %	4,0 %
Taux de mortalité	95% de la table de mortalité 2014 (CMP 2014Publ) incluant l'échelle d'amélioration CPM B	1994 Tableau de mortalité des retraités non assurés (générations)
Taux de retraite	7,0 % par an à partir de l'admissibilité à une pension réduite, augmentant à 40 % par an après avoir atteint l'admissibilité à une pension non réduite le reste à 65 ans	7,0 % par an à partir de l'admissibilité à une pension réduite, augmentant à 40 % par an après avoir atteint l'admissibilité à une pension non réduite le reste à 65 ans

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2014

11. Fonds de dotation

Les fonds constatés à titre de dotation représentent principalement les contributions reçues dans le cadre du Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario. Les contributions reçues par ce fonds doivent être maintenues en permanence par le Collège et les intérêts gagnés sur ces sommes sont distribués sous forme de bourses aux étudiant(e)s.

Par ailleurs, l'excédent des intérêts gagnés sur les bourses émises aux étudiant(e)s est présenté dans les apports reportés du Fonds de fonctionnement.

	Fonds d'initiatives pour les étudiant(e)s de l'Ontario		Fiducie de l'Ontario en soutien aux étudiant(e)s	Autres	2014	2013
	Phase 1	Phase 2			Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dons reçus entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014						
Dons en argent non appariés	-	-	96 277	21 820	118 097	174 510
Total des dons en argent	-	-	96 277	21 820	118 097	174 510
Fonds de dotation						
Solde au début	1 381 348	779 966	6 912 785	588 221	9 662 320	9 487 810
Apports reçus durant l'exercice	-	-	96 277	21 820	118 097	174 510
Solde à la fin de l'exercice	1 381 348	779 966	7 009 062	610 041	9 780 417	9 662 320
Fonds disponibles pour des bourses						
Solde au début de l'exercice	39 479	22 293	190 829	8 241	260 842	276 136
Revenus de placements	27 744	15 665	138 843	11 870	194 122	225 806
Bourses émises	(30 608)	(17 284)	(147 951)	(6 500)	(202 343)	(241 100)
Fonds disponibles pour des bourses à la fin de l'exercice	36 615	20 674	181 721	13 611	252 621	260 842
Nombre de récipiendaires	34	19	167	12	232	287
Coûts des fonds affectés d'origine externe	1 417 963	800 640	7 190 783	623 652	10 033 038	9 923 162
Juste valeur des fonds affectés d'origine externe	1 518 624	857 477	7 701 546	668 107	10 745 754	10 272 431

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2014

12. Soldes des fonds affectés d'origine interne

Au 31 mars 2014, le Conseil d'administration de La Cité a grevé d'affectations d'origine interne des actifs nets totalisant 417 386 \$ (420 562 \$ en 2013). Ces affectations s'établissent comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Fonds de fonctionnement - Réserve pour engagements	61 548	88 885
Fonds d'immobilisations - Programme de renouvellement des bâtiments	355 106	330 945
Fonds assujetti à des restrictions	732	732
	417 386	420 562

13. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	2014	2013
	\$	\$
Subvention à recevoir	(2 122 866)	1 754 439
Débiteurs	(442 828)	(891 400)
Stocks	(14 690)	(9 311)
Frais payés d'avance	(1 714)	(13 222)
Intérêts à recevoir	61 137	(23 240)
Créditeurs et frais courus	2 196 743	(1 132 761)
Salaires et retenues exigibles	965 019	61 750
Apports reportés	1 559 767	760 880
	2 200 568	507 135

14. Engagements

Location d'immeubles

La Cité s'est engagée en vertu de contrats de location d'immeubles à verser des loyers de base et des montants supplémentaires basés sur les frais d'exploitation. Ces baux échoient à différentes dates jusqu'en août 2016.

Les paiements minimums exigibles en vertu de ce contrat pour les prochains exercices s'élèvent ainsi :

	\$
2015	257 113
2016	103 800

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2014

14. Engagements (suite)

Location de photocopieurs

La Cité s'est engagée en vertu d'un contrat de location de photocopieurs à verser un montant de base et des montants supplémentaires basés sur l'utilisation. Ce contrat se termine en juin 2016.

Les paiements minimums exigibles en vertu de ce contrat pour les prochains exercices s'élèvent ainsi :

	\$
2015	399 996
2016	399 996
2017	99 999

Entente pour la réalisation d'une campagne majeure de financement

La Cité a conclu une entente de 179 500 \$ pour la réalisation d'une campagne majeure de financement. Les versements prévus pour cette entente, prenant fin en décembre 2015, seront de 123 000 \$ pour 2015 et 56 500 \$ pour 2016. De plus, en vertu de cette entente, La Cité s'engage à fournir un budget de fonctionnement de 124 500 \$ pour l'ensemble de la campagne majeur.

15. Éventualités

Lettres de garantie

La Cité dispose d'une marge de crédit autorisée de 2 000 000 \$ portant intérêt au taux de base, renégociable en août 2014; au 31 mars 2014, cette marge n'était pas utilisée (31 mars 2013 - cette marge n'était pas utilisée).

En date du 31 mars 2014, La Cité avait émis une lettre de cautionnement de 12 000 \$ venant à échéance en septembre 2014 pour la construction du pavillon.

Montants octroyés en vertu d'entente

Dans le cours normal de ses activités, La Cité signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution des projets qui sont assujettis à des modalités qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de La Cité pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursement à l'organisme de financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

Plaintes et griefs

Dans le cours normal de ses activités, La Cité fait l'objet de diverses plaintes et griefs. Bien que l'issue de ces plaintes et grief ne puisse être connue à l'heure actuelle, la direction est d'avis que celles-ci n'auront pas d'effet défavorable significatif sur les états financiers consolidés.

16. Instruments financiers

Juste valeur

Les justes valeurs des subventions à recevoir, des débiteurs, des intérêts à recevoir, des crédateurs et frais courus, et des salaires et retenues exigibles correspondent approximativement à leur coût en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des montants à recevoir n'est pas déterminable étant donné l'absence de modalités de remboursement.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

Les placements dans des dépôts à terme sont évalués au coût plus les intérêts courus s'y rattachant.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2014

16. Instruments financiers (suite)

Juste valeur (suite)

Le placement dans les parts privilégiées de la Caisse Populaire Trillium est évalué au coût d'origine.

Tous les autres placements sont évalués à la valeur unitaire établie au moyen des taux de clôture du marché.

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués, à la suite de leur constatation initiale, à la juste valeur et regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- *Niveau 1* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- *Niveau 2* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix);
- *Niveau 3* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Actifs financiers à leur juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2014
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	12 799 124	-	-	12 799 124
Placements				
Dépôts à terme	-	547 053	-	547 053
Parts privilégiées	-	50 000	-	50 000
Titres à revenu fixe	-	3 086 885	-	3 086 885
Fonds d'obligations	-	1 338 781	-	1 338 781
Actions canadiennes	-	1 572 655	-	1 572 655
Fonds d'actions mondiales	-	1 227 758	-	1 227 758
Fonds de placements alternatifs	-	911 384	-	911 384
Total	12 799 124	8 734 516	-	21 533 640

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2013
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	10 079 688	-	-	10 079 688
Placements				
Dépôts à terme	-	1 556 339	-	1 556 339
Parts privilégiées	-	50 000	-	50 000
Titres à revenu fixe	-	3 211 004	-	3 211 004
Fonds d'obligations	-	1 393 608	-	1 393 608
Actions canadiennes	-	1 315 886	-	1 315 886
Fonds d'actions mondiales	-	871 931	-	871 931
Fonds de placements alternatifs	-	840 380	-	840 380
Total	10 079 688	9 239 148	-	19 318 836

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2014

16. Instruments financiers (suite)

Passifs financiers à leur juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2014
	\$	\$	\$	\$
Dette à long terme et swap	-	12 963 778	-	12 963 778
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2013
	\$	\$	\$	\$
Dette à long terme et swap	-	14 182 212	-	14 182 212

La juste valeur du swap est déterminée selon l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui est fondé sur la différence entre le taux d'intérêt du marché et le taux d'intérêt fixe que le Collège paie.

Au cours de la période, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

Risque de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêts auxquels les bénéficiaires de La Cité sont exposés, surviennent à cause des fluctuations des taux d'intérêts. La Cité est exposée à des risques au taux d'intérêts de ses placements et de sa dette à long terme. La Cité a mitigé son risque sur la dette à long terme via un instrument financier dérivé qui échange le taux variable inhérent à la dette pour un taux fixe. Donc, toute fluctuation au taux d'intérêts du marché n'aura aucun impact sur les débours liés à la dette à long terme de La Cité.

Au 31 mars 2014, une hausse de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de la valeur des placements d'environ 65 900 \$ (2013 - 74 200 \$); inversement, une diminution de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une augmentation de la valeur des placements d'environ 65 900 \$ (2013 - 74 200 \$). Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tient pas compte d'autres variables comme la convexité.

Au 31 mars 2014, une hausse de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une augmentation positive de la valeur du swap de taux d'intérêt d'environ 436 200 \$ (2013 - 570 000 \$); inversement, une diminution de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une augmentation négative de la valeur du swap d'environ 436 200 \$ (2013 - 570 000 \$).

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Risque de crédit

Des risques de crédit se présentent lorsque certains étudiants et autres groupes ne font pas face à leurs obligations. La Cité est exposée au risque de crédit provenant des débiteurs, tel que présenté à l'état consolidé de la situation financière. Pour mitiger le risque, La Cité limite le montant de crédit avancé lorsque nécessaire et pour les étudiants, limite l'accès à ses installations physiques et informatiques.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Risque de liquidité

Les risques de liquidité sont les risques que La Cité ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance, tel que présenté à l'état consolidé de la situation financière et à la note 9. La Cité mitige ce risque en surveillant ses activités monétaires et ses débours prévus par le processus budgétaire et la conciliation régulière de ses comptes.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2014

16. Instruments financiers (suite)

Risque de prix

Le risque du prix est le risque associé à l'incertitude liée à la valeur d'actifs découlant des changements dans le marché des équités. La Cité est exposée à ce risque à l'égard de ces placements. Au 31 mars 2014, une hausse de 5 % des indices du marché pertinents entraînerait une augmentation de la valeur des placements d'environ 252 500 \$ (2013 - 221 000 \$); inversement, une diminution de 5 % des indices du marché pertinents entraînerait une diminution de la valeur des placements d'environ 252 500 \$ (2013 - 221 000 \$). Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité. La Cité mitige ce risque en suivant la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologie émise par le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Les sommes détenues dans le Fonds de dotation par la Fondation de la Cité Collégiale Inc. (la "Fondation") sont détenues dans les investissements décrits à la note 6 des notes complémentaires. Un comité de placement revoit le rendement du Fonds de dotation sur une base semestrielle.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Subventions - Annexe 1
de l'exercice clos le 31 mars 2014

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations	2014 Total	2013 Total
	\$	\$	\$	\$
Subventions				
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités				
Fonctionnement	39 591 734	1 713 040	41 304 774	39 761 439
Impôts fonciers	326 025	-	326 025	318 525
Service d'emplois d'été	327 557	-	327 557	412 253
Service emploi	2 496 425	-	2 496 425	2 021 878
Alphabétisation et formation de base	1 175 338	-	1 175 338	1 274 591
Apprentissage et projets spéciaux	2 190 523	-	2 190 523	1 498 313
Aide financière	92 764	-	92 764	86 586
Autres	2 556 811	-	2 556 811	1 762 196
	48 757 177	1 713 040	50 470 217	47 135 781
Autres sources	1 977 743	-	1 977 743	1 862 973
	50 734 920	1 713 040	52 447 960	48 998 754

Le Collège d'arts appliqués et de technologie

La Cité collégiale

Services associés - Annexe 2
de l'exercice clos le 31 mars 2014

	Magasin scolaire	Services alimentaires	Résidence	Stationnements et services complémentaires	2014 Total	2013 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Activités d'opérations						
Chiffre d'affaires	-	-	2 303 832	1 822 808	4 126 640	4 119 805
Couverture du service de la dette du Fonds d'immobilisations	-	-	(1 112 224)	-	(1 112 224)	(1 110 994)
	-	-	1 191 608	1 822 808	3 014 416	3 008 811
Frais d'exploitation	-	-	1 188 324	549 681	1 738 005	1 688 135
Bénéfice d'exploitation	-	-	3 284	1 273 127	1 276 411	1 320 676
Activités d'impartition						
Royautés	59 832	130 312	-	-	190 144	153 105
Facturation de services	-	-	-	115 035	115 035	114 897
	59 832	130 312	-	115 035	305 179	268 002
Frais d'exploitation	-	68 655	-	51 677	120 332	122 397
Bénéfice d'impartition	59 832	61 657	-	63 358	184 847	145 605
Excédent des produits sur les charges	59 832	61 657	3 284	1 336 485	1 461 258	1 466 281